

# Assurer notre existence et notre sécurité puis aboutir à la paix

---

## LA POLITIQUE ETRANGERE D'ISRAEL

*L'Ambassade d'Israël à Bruxelles, à qui nous avons demandé une prise de position officielle, nous a répondu ne pas pouvoir répondre dans un délai si court (10 jours). Elle nous a envoyé une déclaration générale sur la politique extérieure d'Israël ainsi qu'une brochure répondant à toute une série de questions concernant le sionisme dont nous avons repris quelques extraits significatifs.*

---

La politique étrangère d'Israël repose sur deux éléments de base: le besoin d'assurer son existence et sa sécurité, et son désir d'aboutir à la paix.

## LE TRAITE DE PAIX.

Cette paix en elle-même constitue le développement le plus important dans la région depuis trois décennies. C'est grâce à elle que s'est instauré au Moyen-Orient un îlot de tranquillité et de stabilité. Pour Israël et pour l'Egypte, c'est la normalisation, qui signifie qu'avec l'évacuation du Sinaï se sont instaurées graduellement des relations diplomatiques, économiques et culturelles. Les boycottages économiques et les obstacles ont été remplacés par le libre échange d'hommes, d'idées et de marchandises.

Les sacrifices consentis par Israël pour cette paix sont énormes: sur le plan militaire, Israël a renoncé à son atout majeur -le bouclier du Sinaï. Il a évacué et va évacuer des bases militaires, des terrains d'aviation, et le point

d'appui de sa flotte à Sharm-El-Sheikh, qui contrôle la navigation dans le golfe d'Eilat.

Sur le plan économique, alors que ses ennemis détiennent les robinets du pétrole, Israël a rendu les puits du Sinaï qui lui auraient assuré l'indépendance dans le domaine énergétique.

Enfin, Israël a accepté d'évacuer les villages du Sinaï et d'abandonner les villes de Yamit et d'Ophira.

#### LE PROBLEME PALESTINIEN.

Conscient du fait que ce problème doit être résolu, Israël a proposé un projet d'autonomie pour les habitants de Judée, de Samarie et du district de Gaza. Les accords de Camp David, signés le 17 septembre 1978 par l'Egypte, Israël et les U.S.A.:

- 1) Reconnaissent les droits légitimes du peuple palestinien;
- 2) Stipulent que des représentants palestiniens arabes pourront participer à la détermination de leur avenir;
- 3) Prévoient un retrait des forces armées israéliennes, et un redéploiement des forces restantes en des points de sécurité déterminés;
- 4) Cet accord prévoit aussi que le problème des réfugiés sera résolu dans le cadre d'une commission, avec la participation de tous les intéressés, selon des procédures à établir.
- 5) Stipulent que, trois ans au plus tard après l'entrée en fonction du Conseil de l'autonomie, des négociations entre la Jordanie, l'Egypte, Israël et les Palestiniens arabes auront lieu pour déterminer le statut définitif de la Judée, de la Samarie et du district de Gaza.

Israël a reconnu aux Palestiniens arabes des droits légitimes. Il s'est engagé dans les accords de Camp David à inviter les représentants qualifiés des Palestiniens à participer à la détermination de leur avenir en se joignant aux négociations.(...)

Lors de la déclaration de son indépendance, Israël fut reconnu presque simultanément par les U.S.A. et l'Union soviétique. Au cours des premières années de son existence, Israël essaya de mener une politique de non-engagement. Celle-ci s'avéra cependant impossible à partir de 1955, date des premières livraisons d'armes soviétiques aux pays arabes. Avec la pénétration soviétique

IL NOUS RESTE SEULEMENT A REGLER  
LE PROBLEME PALESTINIEN  
ET LA QUESTION  
DES TERRITOIRES OCCUPES.



in: Le Monde, 28/12/1977

en pays arabes, les relations entre Israël et cette grande puissance se détériorèrent graduellement. L'U.R.S.S. joua un rôle déterminant dans le déclenchement de la guerre des Six Jours en approvisionnant les pays arabes en armes, et en s'identifiant avec leur politique, en incitant ces pays à la guerre contre Israël par de faux renseignements sur les intentions d'Israël et en participant physiquement à cette guerre. Il faut garder aussi présente à l'esprit l'inaction du Conseil de sécurité, à cause de l'attitude de l'U.R.S.S.

Après la guerre de 1967, elle rompit ses relations diplomatiques avec Israël et entraîna avec elle tous les pays de l'Europe de l'Est, à l'exception de la Roumanie.

Depuis 1967, l'U.R.S.S. mène une politique ouvertement anti-israélienne. Elle est le principal fournisseur d'armes des pays arabes. Ses experts militaires se trouvent dans plusieurs capitales arabes. Elle entraîne des terroristes et fournit des armes à l'O.L.P.

L'U.R.S.S. s'est exclue du processus de paix, en s'opposant aux accords de Camp David et en refusant la création d'une force internationale prévue par le traité de paix.

Les U.S.A. par contre, ont eu un rôle stabilisateur au Moyen-Orient. En maintenant des relations avec les deux parties en conflit et en veillant à un règlement équitable, ils sont devenus un partenaire actif dans le processus de paix, et sont co-signataires des accords de paix de Camp David et de Washington.

#### LE ROLE DE L'EUROPE.

Israël n'a jamais été consulté, ni avant ni après les déclarations européennes, qui n'ont fait qu'encourager les extrémistes arabes. La résolution de Venise de juin 1980 a été nuisible à la négociation pour la mise en oeuvre des accords de Camp David. Dans le passé, Israël s'est opposé à ces initiatives européennes, car, en préconisant des solutions a priori, elles n'encourageaient ni le dialogue ni la libre négociation. Aucune solution de paix ne peut être imposée de l'extérieur.

L'Europe, en général, et la France, en particulier, pourraient jouer un rôle important dans la solution du conflit au Moyen-Orient, et ceci en essayant d'élargir le cercle des Etats qui participent au processus de paix.

#### JERUSALEM.

Jérusalem, qui est le coeur de l'histoire et de la tradition juives, est redevenue la capitale d'Israël dès son indépendance. Pendant 19 ans, de 1949 à 1967, elle a été coupée en deux par la guerre.

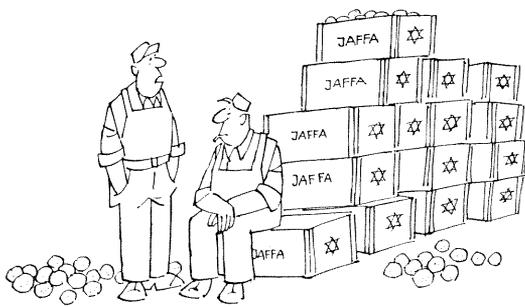
De par cette situation, les Israéliens juifs, musulmans et chrétiens n'avaient pas accès à leurs Lieux Saints respectifs, situés dans la partie occupée par les Jordaniens. En 1967, lors d'une guerre déclenchée contre lui, Israël a regagné l'ancienne ville et réunifié Jérusalem.

En 1967, la Knesset a voté deux lois: l'une sur la protection des Lieux Saints, l'autre étendant la loi et la juridiction Israélienne sur toute la ville de Jérusalem.

En 1980, la Knesset adopta une loi fondamentale réunissant les textes relatifs à Jérusalem en tant que capitale de l'Etat d'Israël.

Aujourd'hui, il y a quatre cent deux mille habitants à Jérusalem, dont 297.000 juifs, 99.000

musulmans, et 12.000 chrétiens. Le nombre de résidents arabes de Jérusalem a doublé depuis 1967.



„Manchmal kommen mir Zweifel an der Führungsqualität von Moses; hätte er damals unser Volk nach rechts statt nach links geführt, säßen wir heute auf Öl und Petrodollars statt auf Apfelsinen und Grapefruits!“

Zeichnung: Deutsches Allgemeines Sonntagsblatt/Wolter

### Les Israéliens sont-ils des intrus au Moyen-Orient arabe?

Cette proposition postule que le Moyen-Orient appartient exclusivement aux Arabes et que ceux qui ne le sont pas sont des intrus. Ces prémisses sont fausses (voir la question suivante).

Les Juifs étaient une nation du Moyen-Orient mille-huit cents ans avant la conquête arabe. Depuis les temps bibliques, des Juifs ont toujours vécu en Terre d'Israël. Le sionisme, loin d'être une intrusion étrangère, est un mouvement né de l'aspiration au retour dans la patrie ancestrale. De plus, la plupart des Juifs d'Israël—ou leurs parents—sont venus des pays arabes. Si les Arabes admettaient que les Juifs ont des racines séculaires dans ce pays, ils pourraient surmonter le blocage psychologique qui empêche l'instauration de la paix.

### Comment Israël comprend-il l'intégration?

L'intégration est un rêve cher à Israël: les peuples de cette région, qui conserveront leurs traits particuliers et leur vocation, ouvriront leurs frontières à la libre circulation des visiteurs et des marchandises et seront liés par des projets communs encourageant l'essor du Moyen-Orient: échanges culturels, et mise en commun de leurs technologies et de leurs connaissances respectives. Dans le contexte de la paix, ces relations fécondes pourraient s'épanouir tout naturellement: il suffit de se rappeler que, depuis 1967, les contacts quotidiens et la coopération se sont développés entre Israël et le million d'Arabes qui habitent la Cisjordanie et la bande de Gaza, même en l'absence de tout règlement politique.

### Les sionistes qui se sont établis en Palestine ont-ils délogé la population indigène Arabe?

A l'époque de la domination ottomane, l'établissement des sionistes en Palestine fut un facteur de relance économique, dont les Arabes (environ 700.000 âmes au début du mandat) bénéficièrent au même titre que les autres habitants du pays. Sous l'administration britannique, le développement du pays par les immigrants juifs entraîna un accroissement rapide de la population arabe, ainsi qu'une augmentation des revenus moyens, une élévation du niveau d'éducation et des normes de santé de celle-ci, dus en partie à l'impact direct des activités sionistes et en partie au revenu des impôts qui, bien que prélevés surtout sur la communauté juive étaient alloués à des services publics destinés essentiellement à la communauté arabe, moins développée et plus démunie.

Les statistiques officielles indiquent que la population arabe de Palestine a presque doublé dans la période de l'entre-deux-guerres; cet accroissement dépassait le nombre total d'immigrants juifs qui se sont établis dans le pays durant le laps de temps correspondant. Cette augmentation s'expliquait partiellement par l'installation en Palestine d'Arabes des pays limitrophes séduits par les possibilités d'emploi, les salaires plus élevés, les services de santé et le système d'enseignement meilleurs. (...)

Il est intéressant de noter que si la population arabe s'est accrue dans les régions proches des centres urbains et villages juifs, elle est demeurée stagnante—ou a décliné—dans les zones habitées uniquement par des Arabes. En 1939, la communauté arabe avait augmenté de 97% à Jérusalem, de 134% à Jaffa (attenante à Tel-Aviv) et de 216% à Haïfa, alors qu'elle était demeurée relative-

ment stable dans les villes purement arabes de Naplouse, Jenin, Bethléem, Hébron et Gaza. Le rapport de la Commission Peel (1937) mentionnait que "l'accroissement de la population arabe est particulièrement marqué dans les zones développées par les Juifs".

Il soulignait également que "les investissements importants de capitaux juifs en Palestine ont eu des répercussions fécondes sur la vie économique de l'ensemble du pays... L'expansion de l'industrie et de l'agriculture arabes a été, dans une grande mesure, financée par ces capitaux... L'exemple juif a été pour beaucoup dans l'amélioration des méthodes de culture appliquées par les Arabes".

### Qui sont les Arabes palestiniens?

Durant la guerre de 1948, environ 555.000 à 600.000 Arabes quittèrent la région qui devait devenir l'Etat d'Israël pour les territoires arabes adjacents: la Cis-Jordanie, la bande de Gaza, la Transjordanie, la Syrie et le Liban. Les 160.000 Arabes qui restèrent dans leurs foyers acquirent la nationalité israélienne. Les habitants de Judée-Samarie ainsi que les Arabes qui étaient réfugiés dans cette région occupée et annexée par la Jordanie devinrent des citoyens jordaniens. La bande de Gaza, occupée par l'Egypte, qui devait demeurer sous l'administration militaire de ce pays jusqu'en 1967, ne fut pas incorporée à cet Etat et ses habitants ne reçurent jamais la nationalité égyptienne. La Syrie et le Liban refusèrent également d'accorder un statut politique aux réfugiés arabes.

En 1975, les Arabes palestiniens et leurs enfants, dont le chiffre était estimé à trois millions, étaient répartis comme suit:

Région	Nombre	Nationalité
Israël	450.000	israélienne
Jordanie	600.000	jordanienne
Cis-Jordanie	690.000	jordanienne
Bande de Gaza	400.000	anciennement palestinienne
Liban	200.000	anciennement palestinienne
Syrie	130.000	anciennement palestinienne
* Autres pays arabes du M.O.	330.000	anciennement palestinienne
** Hors du Moyen-Orient	200.000	?
Total	3.000.000	

\* Surtout des pays producteurs de pétrole, comme le Koweït et l'Arabie Séoudite.

\*\* Y compris l'Europe, l'Amérique du Sud, les Etats-Unis et le Canada.

Ces chiffres indiquent deux faits intéressants: plus de 70% des Arabes palestiniens vivent dans la région qui était, originellement, comprise dans le Mandat pour la Palestine (Israël, la Jordanie, la Cis-Jordanie et la bande de Gaza) et près de 43% ont la nationalité jordanienne.

### Constituent-ils une entité nationale?

C'est là une question purement rhétorique, à laquelle seuls les Palestiniens pourront répondre. Ce qui est certain, c'est qu'une telle entité n'existait pas sous le régime turc. Le territoire du mandat confié à la Grande-Bretagne était considéré comme faisant partie de la Syrie et les Arabes qui l'habitaient n'avaient jamais imaginé avoir une identité distincte de celle des Syriens. Durant les trente années de la domination anglaise sur le pays, un sentiment national grandit au sein de la communauté arabe de Palestine dont les dirigeants présentèrent les revendications aux diverses commissions nommées par la puissance mandataire. Officiellement, Juifs et Arabes avaient la nationalité palestinienne. (...)

La situation devint plus confuse après 1948. La fin du mandat marqua la disparition de la Palestine en tant qu'entité territoriale du Moyen-Orient. La seule région qui en avait fait partie n'étant pas comprise dans un Etat arabe indépendant était la bande de Gaza. Les Arabes palestiniens demeurés en Israël sont des citoyens israéliens. Les Arabes palestiniens qui habitent la Jordanie et la Cis-Jordanie, y compris les réfugiés résidant dans ces territoires, sont des citoyens jordaniens. L'Organisation pour la Libération de la Palestine (O.L.P.) recrute ses membres surtout dans les camps

de réfugiés situés au Liban et en Syrie. Il serait nettement prématuré de conclure que les divers groupes d'Arabes palestiniens vivant dans ces territoires différents forment une seule entité nationale et aspirent à un destin national commun. En tout cas, ils ne l'ont jamais dit, quoique l'O.L.P., la Ligue Arabe ou les Nations Unies aient pu proclamer en tant que leur porte-parole.

### **Pourquoi Israël refuse-t-il de négocier avec l'O.L.P.?**

Israël considère l'O.L.P. comme un mouvement terroriste dont la "lutte armée" qu'il mène consiste dans le meurtre gratuit de la population civile - hommes, femmes et enfants. Israël ne croit pas que l'O.L.P. puisse être amenée à renoncer aux objectifs formulés par le Pacte National et adopter une politique de co-existence. Enfin, le gouvernement d'Israël n'accepte pas l'O.L.P. comme le seul représentant de tous les Arabes palestiniens et refuse de lui accorder ce statut. (...)

### **Quel est le règlement territorial pouvant constituer une solution durable pour les Arabes palestiniens?**

(...) Les seules possibilités valant le peine d'être examinées sont le partage des territoires appartenant aux deux Etats existants, Israël et la Jordanie, ou la création d'un troisième Etat qui s'insérerait entre eux. La première option implique un Etat juif et un autre, arabe. La seconde, un Etat juif et deux Etats arabes. Le gouvernement d'Israël préfère la première solution, car la seconde créerait plus de problèmes qu'elle n'en résoudrait. En effet:

Un Etat arabe palestinien qui comprendrait la Cis-Jordanie et, peut-être, la bande de Gaza, susceptible d'être dominé par des éléments extrémistes comme l'O.L.P., continuerait à avoir des revendications irrédentistes sur le reste de la "Palestine" et constituerait une base des attaques terroristes qui menaceraient la Jordanie aussi bien qu'Israël. Il serait donc un foyer de tensions dans la région. Ce danger serait multiplié si cet Etat était lié à l'Union Soviétique qui étend déjà sa protection à l'O.L.P. La perspective de voir les villes et villages d'Israël à portée des canons et des fusées soviétiques est effrayante. Par ailleurs, un troisième Etat arabe, nécessairement petit, ne serait ni économiquement viable ni en mesure d'absorber les réfugiés arabes. Le réalisme de ces projections et de ces craintes est suffisant pour expliquer l'attitude négative d'Israël envers la possibilité d'un troisième Etat. (...)

De toute manière, un grand Etat arabe, situé à l'Est d'Israël, quel que soit son nom, serait essentiellement palestinien, dans la mesure où la majorité de ses citoyens seraient des Arabes palestiniens.

En fait, le cadre d'un tel Etat palestinien-jordanien existe déjà. Après l'occupation de la Judée-Samarie (1948) et son annexion

(1950) par la Jordanie, les habitants de cette région ont non seulement acquis la nationalité jordanienne, mais ont également été actifs dans toutes les sphères de la vie de ce pays. De nombreux ministres et fonctionnaires, diplomates, officiers supérieurs, hommes d'affaires et cadres, membres des professions libérales, ainsi que la moitié des députés sont des Arabes de Cis-Jordanie. Etant donné la politique du gouvernement jordanien, qui insistait sur le développement des territoires situés en Transjordanie, il y avait, avant 1967, un mouvement continu de population de la rive ouest du Jourdain vers celle de l'Est. Les données statistiques indiquent que pendant et après la guerre des Six Jours, environ un quart de million d'Arabes palestiniens s'installèrent en Transjordanie. Les habitants de la Cis-Jordanie, administrée depuis 1967 par Israël, ont pu garder leur nationalité jordanienne et leurs institutions. La législation jordanienne demeure en vigueur dans ces territoires. La politique des "ponts ouverts" permet la libre circulation des Arabes palestiniens entre les deux rives du Jourdain.

L'opinion publique israélienne est divisée sur la question du tracé des frontières "sûres et reconnues" qui sépareront ce pays de l'Etat palestinien-jordanien. Certains groupes et partis s'opposent au retrait d'Israël de Cis-Jordanie, partiellement pour des raisons de sécurité, mais surtout parce que la Judée-Samarie, héritage historique et religieux du peuple juif, faisait partie intégrante de la Terre d'Israël biblique. D'autres seraient prêts à renoncer aux régions de peuplement de la Cis-Jordanie dans le cadre d'un traité de paix prévoyant une démilitarisation de ces territoires et des clauses empêchant des activités terroristes à partir de ceux-ci. Cette école de pensée se fonde sur deux considérations: le désir d'aboutir à un accord de paix avec la Jordanie et celui d'éviter un accroissement de la population arabe vivant dans l'Etat Juif. Le gouvernement d'Israël est prêt à entamer des négociations avec la Jordanie. Si celles-ci aboutissent à un accord impliquant un retrait territorial, la décision appartiendra au peuple d'Israël, dont la volonté s'exprimera dans le cadre d'élections générales.

Quel que soit le tracé final des frontières politiques, il est certain que tous les territoires compris, jadis, dans le mandat britannique devraient former une entité économique comme celle du Marché Commun, où le commerce serait libre et où les ressources hydrauliques et minérales (telles les minerais de la mer Morte), le tourisme et les transports, les voies de navigation et les ports seraient développés en commun. Le cadre économique qui s'est créé *de facto* depuis 1967, devrait être élargi et non brisé par un règlement politique.

Jérusalem constitue un cas particulier. Elle est la capitale d'Israël et aucun gouvernement n'accepterait qu'elle soit à nouveau divisée. Ceci étant, les intérêts religieux des musulmans seraient scrupuleusement respectés et les résidents arabes de la ville pourraient, s'ils le souhaitaient, garder leur nationalité jordanienne.